



# info MAIRES

Association des Maires du Finistère

## Votre Contact :

Association des Maires du Finistère  
1, rue Parmentier - 29200 BREST  
Tél. 02 98 33 88 70 - Fax 02 98 33 88 71  
Mel : amf29@wanadoo.fr  
www.amf29.asso.fr  
En cas d'urgence : 06 30 36 44 49

## Rétrospective

L'agenda de l'Association depuis le 18 juin dernier :

### Juin

**Le 24**, réunion semestrielle entre le Préfet du Finistère et le Bureau de l'AMF 29 - Quimper

**Le 25**, rencontre à la Maison de l'Europe de Brest dans le cadre du Carrefour 2010

**Les 29 et 30**, participation de la directrice au congrès annuel des Directeurs d'Associations départementales du réseau AMF

### Juillet

**Le 7**, rencontre entre la compagnie Marmouzic et la directrice dans le cadre du Carrefour 2010

**Le 16**, bouclage du nouvel agenda de l'AMF 29 (distribution Carrefour 2010)

### Août

**Le 3**, réunion avec la direction départementale du journal Ouest-France dans le cadre du partenariat presse «Carrefour 2010»

**Le 13**, expédition des invitations au 4<sup>e</sup> Carrefour des communes

**Le 27**, réunion de Conseil d'Administration de l'AMF 29 - Châteaulin

### Septembre

**Le 1<sup>er</sup>**, sortie seconde Newsletter spéciale Carrefour 2010

**Le 2**, conférence de presse de présentation du Carrefour des Communes et Communautés de Communes du Finistère - Brest

**Le 2**, rencontre entre le Président JONCOUR et les représentants des Granitiers bretons à Brest

**Le 2**, rencontre avec Sophie BRIARD, chargée de mission sur les politiques territoriales au sein du Spectacle vivant en Bretagne

**Le 3**, réunion en Préfecture entre l'AMF 29, le SDEF et 5 syndicats d'électrification du Finistère - Quimper

**Le 8**, réunion entre la directrice et la déléguée aux droits des femmes dans le Finistère pour préparer la rencontre 2010 des femmes maires

**Le 9**, dernier calage avec le Quartz - Congrès

**Les 14 et 15**, participation de la directrice aux réunions trimestrielles des directeurs d'AD à l'AMF Paris

Retrouvez aussi cette lettre sur notre site Internet : <http://www.amf29.asso.fr>

## Le mot du Président

### Prochain grand rendez-vous après notre «Carrefour» finistérien : le Congrès national de novembre

Après notre rendez-vous départemental du Carrefour, les maires et présidents d'EPCI du Finistère pourront se retrouver à Paris les 23, 24, 25 novembre prochains, entourés cette fois de leurs collègues de tous les départements, pour échanger sur le thème central :

*«Demain, quel rôle et quels moyens pour les communes et leurs intercommunalités ?»*

#### Un contexte inédit de mobilisation des maires sur tous les fronts

Si les questions institutionnelles (réforme territoriale) et financières (réforme de la taxe professionnelle) ont largement tenu le devant de la scène publique, il ne faudrait pas perdre de vue que les maires se trouvent toujours acteurs de 1<sup>ère</sup> ligne sur biens d'autres chantiers :

*«Mobilisés également sur bien d'autres fronts (environnement et développement durable, économie, emploi, santé, cohésion sociale, aménagement du territoire...), les maires agissent dans un environnement marqué par des mutations de plus en plus rapides (technologiques mais aussi économiques, sociales, démographiques ou environnementales)»*

Le 93<sup>e</sup> Congrès englobera donc l'ensemble de ces questions avec l'interrogation suivante en trame de fond :

*«Aussi convient-il de s'interroger sur les conséquences possibles de ces évolutions sur le devenir de l'institution communale et des intercommunalités».*

Le programme propose de très nombreux ateliers ainsi que des séances plénières en auditorium : bilan de l'intercommunalité, «périmètres et répartitions des compétences : la nouvelle donne territoriale» ; «Finances locales : 2010, l'année de tous les chantiers» ; «Aménagement du territoire : de nouvelles offres de services pour corriger les inégalités territoriales».



Auditorium à son comble lors du congrès des maires de France

Plus originale, une conférence-débat de clôture traitera du «Bonheur d'être maire...» Et si être maire apportait le bonheur ? Dans le contexte actuel de réformes, souhaitons que le philosophe-historien qui animera ce débat ait de bons arguments à faire valoir !

#### 160 finistériens déjà inscrits à 2 mois du Congrès !

Une forte délégation se profile pour notre département. L'AMF 29 organisera comme chaque année un pot ou petit déjeuner amical (jour et horaire en attente de confirmation) sur l'espace dédié aux réceptions, dont l'exiguïté a été à nouveau soulignée par les élus (mais aucune alternative possible...). Ce grand rendez-vous constitue une occasion unique d'échanges entre collègues venus de tout l'hexagone et d'outre mer. Les disparités de situations peuvent s'avérer étonnantes ! Plus proches de la pointe Bretagne, ce congrès sera aussi l'occasion pour les maires littoraux des associations de maires 22-29-35-44-56 de se retrouver et de voir ensemble comment aborder l'avenir de leurs territoires. Rappelons enfin que l'Association des maires du Finistère gère les inscriptions auprès de l'Association des maires de France et se tient à la disposition des élus finistériens pour l'organisation de leur voyage.

Très cordialement  
Jean-René JONCOUR



Avec la SNCF, le Finistère choisit l'écomobilité.

des idées d'avance  
SNCF

# La vie de l'association

## Clin d'œil

**Brest accueille son 4<sup>e</sup> «Carrefour des Communes» : échanges avec François CUILLANDRE, maire et président de Brest métropole océane**



● **Principal pôle économique de la pointe Bretagne, L'agglomération brestoise va bientôt offrir un nouveau visage avec le TRAM. Pouvez-vous nous dire un mot sur ce chantier d'envergure et la démarche culturelle qui l'accompagne ?**

La première ligne de tramway de l'agglomération brestoise n'est pas qu'un moyen de transport. C'est un véritable projet urbain d'Est en Ouest à la dimension du pays de Brest, reliant les grands équipements, les zones économiques, les communes, les quartiers nouveaux et anciens. Il offre aussi une modernisation et un renouvellement complet de l'espace public. Lieu de passage et de rencontre par excellence, l'espace public est l'espace même du lien social dans lequel l'art a toute sa place. C'est aussi un moyen de renforcer le rayonnement culturel de la métropole brestoise.

● **Brest métropole océane (BMO) développe ses ambitions métropolitaines au service du pays de Brest. Que pensez-vous du projet de réforme territoriale qui assombrit considérablement le devenir des contrats de pays, particulièrement prisés en Bretagne ?**

Les inquiétudes sont nombreuses et largement partagées. L'ambition métropolitaine de Brest est avant tout l'affirmation de la solidarité entre les territoires face aux enjeux européens et au contexte économique mondial. Les réformes fiscales et la réforme en cours des territoires sont indéniablement un frein à l'épanouissement des territoires et leur collaboration. Il me paraît fondamental de maintenir la dynamique de solidarité engagée au niveau du Pays de Brest, voir au-delà, en s'appuyant sur les nombreuses forces et atouts de l'ouest de la Bretagne.

● **Développement durable et citoyenneté constituent un des engagements forts de Brest métropole océane. Ce positionnement visant les générations futures se décline en 33 actions concrètes. Qu'elle est celle qui vous tient le plus à cœur ?**

L'engagement de Brest métropole océane dans l'élaboration d'un agenda 21 est d'abord celui de la responsabilité. Le développement durable n'est ni un dogme, ni un livre de recettes. C'est au contraire une démarche de progrès, un processus collectif permanent de recherche d'une efficacité sociale, économique, environnementale et participative plus grande dans l'action publique. Ces 33 actions forment un ensemble cohérent qui traduit le souci de service public et en premier lieu la recherche d'exemplarité de nos pratiques. Aucune ne domine en particulier. Que ce soit le plan climat territorial, la promotion d'une commande publique responsable, les énergies marines renouvelables ou la recherche d'une meilleure association des citoyens à la prise de décision, toutes ces actions forment le socle commun de l'action publique.

## Les infos en bref



Les organisateurs entourés des partenaires institutionnels et privés du Carrefour des Communes 2010

Le 2 septembre dernier, les administrateurs de l'AMF 29 se sont retrouvés autour de partenaires et de personnalités (parlementaire, maire de la ville d'accueil, TPG...) pour présenter la 4<sup>e</sup> édition du Carrefour des Communes devant la presse.

Le président JONCOUR a rappelé le contexte particulièrement important des débats en cette période de réformes clefs pour les communes et communautés, ainsi que le budget record de ce Carrefour (plus de 300 000 euros TTC).

Les partenaires institutionnels et privés ont été chaleureusement remerciés (Liste sur le site de l'association : [www.amf29.asso.fr](http://www.amf29.asso.fr) )



Présentation du Carrefour 2010 par le Président, la Directrice de l'AMF 29, et la responsable de l'Agence Bergame

L'occasion pour le sénateur François MARC, représentant le président MAILLE, de souhaiter que les échanges fructueux puissent constituer des pistes de réflexion pour la Commission mixte paritaire qui finalisera, vers le fin de l'année, la réforme territoriale.

## Septembre - novembre 2010 : rappel des grands rendez-vous AMF 29

Les jeudi **30 septembre** et vendredi **1<sup>er</sup> octobre** : **4<sup>ème</sup> Carrefour des Communes et Communautés du Finistère** au Quartz - Congrès à Brest. [www.amf29.asso.fr](http://www.amf29.asso.fr)

**Le 30 septembre** à 17h30 au Quartz - Brest : **remise des 4<sup>èmes</sup> Trophées du meilleur journal communal ou communautaire du Finistère.**

**Le 1<sup>er</sup> octobre** à 17h00 au Quartz - Brest : **Assemblée Générale annuelle de l'AMF 29.**

Les **mardi 23, mercredi 24** et **jeudi 25 novembre** : **93<sup>ème</sup> Congrès des Maires de France** sur le thème «*Demain, quel rôle et quels moyens pour les communes et leurs intercommunalités ?*»

Responsabilités,  
Personnel,  
Patrimoine...

Groupama Loire Bretagne vous assure  
toutes les réponses.

[www.groupama.fr](http://www.groupama.fr)

 **Groupama**  
Toujours là pour moi.

# La Préfecture et les services de l'État vous informent

## Vers de nouvelles relations entre l'État et les Collectivités territoriales

### La télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Le programme ACTES (aide au contrôle de légalité dématérialisé) est conçu et conduit par le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales.

Il est destiné aux collectivités qui décident de télétransmettre leurs actes soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Simple, rapide et sécurisé, c'est un moyen moderne, économique et efficace de répondre à l'obligation de transmission.

Pour l'heure, sont exclus de la télétransmission, les marchés publics, les budgets et les documents d'urbanisme.

### Les collectivités qui adhèrent à la télétransmission

Le premier semestre 2010 confirme l'élan de progression amorcé en 2009.

En 2009, ce sont 31 collectivités au total qui adhèrent à la télétransmission, contre 8 en 2008\*.

56 collectivités territoriales procèdent à

l'envoi dématérialisé de leurs actes au premier semestre 2010 :

- 25 collectivités de l'arrondissement de Quimper
- 17 collectivités de l'arrondissement de Brest
- 10 collectivités de l'arrondissement de Morlaix
- 4 collectivités de l'arrondissement de Châteaulin.

\* Vous pouvez retrouver sur le système d'information territorial (SIT), sous la rubrique « Faites comme elles », les collectivités territoriales qui adhèrent à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

### Comment passer à @ctes

1. Vous délibérez sur le principe de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
2. Vous contactez un opérateur agréé ou le syndicat mixte Mégalis Bretagne
3. Vous signez une convention avec l'opérateur puis avec la préfecture ou la sous-préfecture
4. Vous testez la transmission d'actes, puis vous télétransmettez

### Pour en savoir plus...

Retrouvez sur le système d'information territorial (SIT) rubrique « La télétransmission et vous »

- Les dispositifs homologués par le ministère de l'intérieur
- La convention type conclue entre l'Etat et les collectivités
- Les collectivités qui télétransmettent leurs actes

### Contactez vos correspondants "ACTES"

- Préfecture du Finistère  
Karine DALLE au 02 98 76 28 26  
[karine.dalle@finistere.gouv.fr](mailto:karine.dalle@finistere.gouv.fr)
- Sous-préfecture de Brest  
Sabine BAURAND au 02 98 00 97 08  
[sabine.baurand@finistere.gouv.fr](mailto:sabine.baurand@finistere.gouv.fr)
- Sous-préfecture de Morlaix  
Marie-France MINGOT au 02 98 62 72 73  
[marie-france.mingot@finistere.gouv.fr](mailto:marie-france.mingot@finistere.gouv.fr)
- Sous-préfecture de Châteaulin  
Martine MOUREU au 02 98 86 52 35  
[martine.moureu@finistere.gouv.fr](mailto:martine.moureu@finistere.gouv.fr)

## En direct avec le Conseil Général

### Un nouveau schéma d'action sociale 2010 - 2014 au bénéfice des Finistériens, pour un service public durablement solidaire.

Le schéma d'action sociale de proximité définit les principes qui régissent l'organisation et la mise en œuvre des missions du département pour la protection et l'autonomie des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté. Ce document fixe pour plusieurs années les principes d'action et les priorités dans un domaine de compétence majeur du Conseil général. Il a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée départementale, lors d'une session qui lui était spécifiquement dédiée, le 12 avril dernier.

Compte-tenu de l'impact des réformes législatives votées en 2007 et 2008, particulièrement la réforme de protection de l'enfance, la protection juridique des majeurs et le RSA, la révision du précédent schéma 2003 - 2008 a été différée, afin de mieux prendre en compte ces évolutions.

Dans le cadre de l'Agenda 21, cette démarche a fait l'objet de larges consultations, tant auprès des personnels que de nos partenaires. Une mission de consultation du public, sous différentes

formes a été menée, afin d'associer les usagers à l'élaboration de ce schéma.

Six objectifs généraux ont été définis : actualiser l'offre de service de proximité ; promouvoir la participation des usagers ; développer les coopérations partenariales et promouvoir une culture de l'initiative ; mieux informer les usagers, les partenaires et les agents ; adapter l'organisation et les compétences à l'évolution des missions ; observer, analyser, évaluer pour agir. Ils doivent permettre d'améliorer la lisibilité de l'offre de service, de la transparence des décisions, de la qualité de l'accueil, de la coopération entre les acteurs, de l'équilibre entre les différentes dimensions du travail social.

La volonté du Conseil général s'inscrit dans une continuité du précédent schéma, notamment en confortant l'organisation du Département au travers de huit territoires d'action sociale. Une démarche de projet collectif, propre à chaque territoire, renforcera son efficacité, au service de l'accompagnement individualisé que chaque Finistérien est en droit d'attendre.

### Une Maison des Sports pour le Finistère

Inaugurée en septembre 2010, la Maison départementale des Sports a pour vocation d'accueillir le mouvement sportif afin de lui donner des conditions matérielles optimales pour exercer son activité. Elle regroupe dans un même lieu les structures sportives, Comité Départemental Olympique et Sportif, Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Comités Départementaux, et permet une mutualisation des moyens. Via le Centre de Ressources et d'Information aux Bénévoles, elle propose aux dirigeants de clubs et associations, une aide dans leurs démarches administratives ; lieu d'échanges, elle permet l'organisation de réunions, formations dans ses différentes salles.

### Infos pratiques

#### Maison Départementale des Sports

4 Rue Anne Robert Jacques Turgot  
29000 Quimper

- **Accueil CDOS** : 02 98 98 75 51  
[cdos29mds@maisondessports29.fr](mailto:cdos29mds@maisondessports29.fr)  
Horaires d'ouvertures : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00  
Site internet : <http://finistere.franceolympique.com>
- **Accueil DDCS** : 02 98 64 99 00  
[ddcs@finistere.gouv.fr](mailto:ddcs@finistere.gouv.fr)  
B.P N° 31115 - 29101 QUIMPER cedex  
Site internet : <http://www.finistere.gouv.fr/ddcs/>



ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

Et l'électricité vient à vous

# Le Conseil national de la formation des élus locaux (CNFEL) renouvelle pour 4 ans l'agrément du service formation UBO - AMF 29 - CDG 29 - CNFPT !



A.M.F.  
Association des Maires  
du Finistère



## Qu'est ce que le CNFEL ?

Le Conseil national de la formation des élus locaux (CNFEL) a été créé par l'article L.1221-1 du CGCT qui prévoit que celui-ci est obligatoirement consulté, pour avis préalable, sur toutes les demandes d'agrément (procédures de demande ou de renouvellement d'agrément) présentées par les organismes publics ou privés, de quelque nature que ce soit, qui désirent dispenser une formation destinée à des élus locaux.

Il a également pour mission de définir les orientations générales de la formation des élus locaux.

Le CNFEL se compose de vingt quatre membres, nommés par arrêté du ministre de l'intérieur : douze élus locaux représentant les différentes catégories de collectivités locales et douze personnalités qualifiées.

Le président du CNFEL remet au ministre de l'intérieur un rapport, annuel ou bisannuel, d'activité qui retrace les principaux axes de la politique de formation des élus locaux au cours de l'année écoulée et formule, le cas échéant, des propositions et des recommandations dans les domaines de ses compétences.

## Rappel sur le Droit à la Formation (source site DGCL)

Le code général des collectivités territoriales reconnaît aux élus locaux, dans ses articles L.2123-12, L.3123-10, L.4135-10 et L.5214-8, le droit à une formation adaptée à leurs fonctions.

Les modalités d'exercice de ce droit sont fixées par les articles R. 1221-1 à R.1221-22 du code général des collectivités territoriales (décret n° 92-1208 du 16 novembre 1992 codifié), dont la dernière modification date du 5 janvier 2009.

### ● Champ d'application :

Le droit à la formation est ouvert aux membres des conseils municipaux, des communautés urbaines et de villes, des communautés d'agglomération, des communautés de communes, des conseils généraux et des conseils régionaux.

Ce droit à la formation s'exerce à condition que la formation soit dispensée par un organisme agréé par le ministre de l'intérieur conformément aux dispositions des articles L.2123-16, L.3123-14 et L.4135-14 du code précité.

**Les frais de formation constituent une dépense obligatoire** pour la collectivité locale concernée, qui a expressément délibéré sur le montant de la ligne budgétaire y afférente.

Les frais de déplacement, d'enseignement et, le cas échéant, de séjour donnent droit à remboursement.

Les pertes de revenu de l'élu sont également supportées par la collectivité dans la limite de dix-huit jours par élu pour la durée d'un mandat et d'une fois et demi la valeur horaire du salaire minimum de croissance.

Par ailleurs, pour les élus qui ont la qualité de salarié, le droit à la formation prévu par le code général des collectivités territoriales permet de bénéficier d'un congé de formation. La durée de ce congé est fixée à dix-huit jours par élu, quel que soit le nombre de mandats détenus. Ce droit à congé de formation est renouvelable en cas de réélection.

### ● Montant maximum des dépenses de formation

Le montant des dépenses de formation votées au budget de la collectivité ne peut excéder 20% du montant total des indemnités de fonction que peuvent percevoir les élus de cette collectivité.

## Consultez le nouveau programme 2010-2011 proposé par le service formation UBO- AMF 29-CDG29- CNFPT :

Rendez-vous sur le site  
[www.univ-brest.fr/formations-elus29](http://www.univ-brest.fr/formations-elus29)  
pour découvrir les 6 grands thèmes  
et 37 nouveaux modules proposés.

Après deux ans d'existence et 2 300 inscrits, notre service formation vient de voir son agrément ministériel renouvelé pour 4 ans.